

VILLE DE
CHARMES

NOTE de Présentation brève et synthétique

Compte administratif- CFU 2023

Conseil municipal du 12 juin 2024

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget de la COMMUNE :

À la clôture de l'exercice 2023, le compte financier unique du budget communal fait apparaître un résultat de fonctionnement se décomposant comme suit :

TOTAL DES DÉPENSES 2023	5 358 404.38
TOTAL DES RECETTES 2023	5 790 673.40
RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2023	432 269.02

Dont Résultat du service forêt

TOTAL DES DÉPENSES 2023	205 074.14
TOTAL DES RECETTES 2023	606 007.28
RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2023	400 933.14

Sans le service « forêt », le solde du budget communal serait de 31 335.88

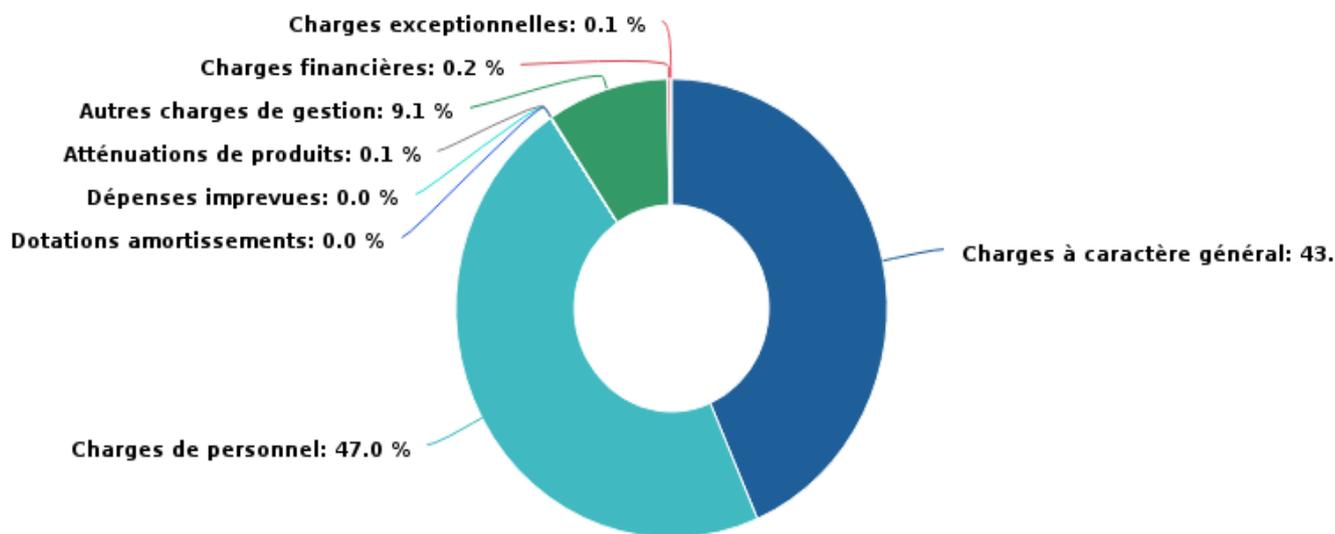
REPORT cumulé des années précédentes : + 2 281 984.42

Soit un excédent de fonctionnement avec report : + 2 714 253.47

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Pour mémoire CA 2021	Pour mémoire CA 2022	CA 2023	2022-2023	2022-2023%
011- charges à caractère général	1 650 239,38	1 802 248,96	2 122 753,16	320 504,20	17,78
012- charges de personnel	2 362 050,45	2 348 204,18	2 295 567,77	-52 636,41	-2,24
014-atténuation de produits	2 262,00	1 592,00	3 481,00	1 889,00	118,66
65- autres charges de gestion courante	301 231,30	346 906,12	442 352,31	95 446,19	27,51
66- charges financières	22 783,28	13 903,80	11 325,36	-2 578,44	-18,54
67- charges exceptionnelles	1 912,65	0,00	4 335,80	4 335,80	
68-provisions	13 090,00	0,00	0,00	0,00	
Total dépenses réelles	4 353 569,06	4 512 855,06	4 879 815,40	366 960,34	8,13
opérations d'ordre-valeurs cessions-transfert	15 506,57	393 433,22	42 130,72	-351 302,50	
opérations d'ordre-plus-values	1 800,00	104 927,59	26 034,78	-78 892,81	
opérations d'ordre-amortissements	316 481,42	340 250,97	410 423,48	70 172,51	
Total opérations d'ordre	333 787,99	838 611,78	478 588,98	-360 022,80	
TOTAL GENERAL	4 687 357,05	5 351 466,84	5 358 404,38	6 937,54	

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



On constate que les **dépenses réelles de fonctionnement** ont augmentées de **366 960.34** ;

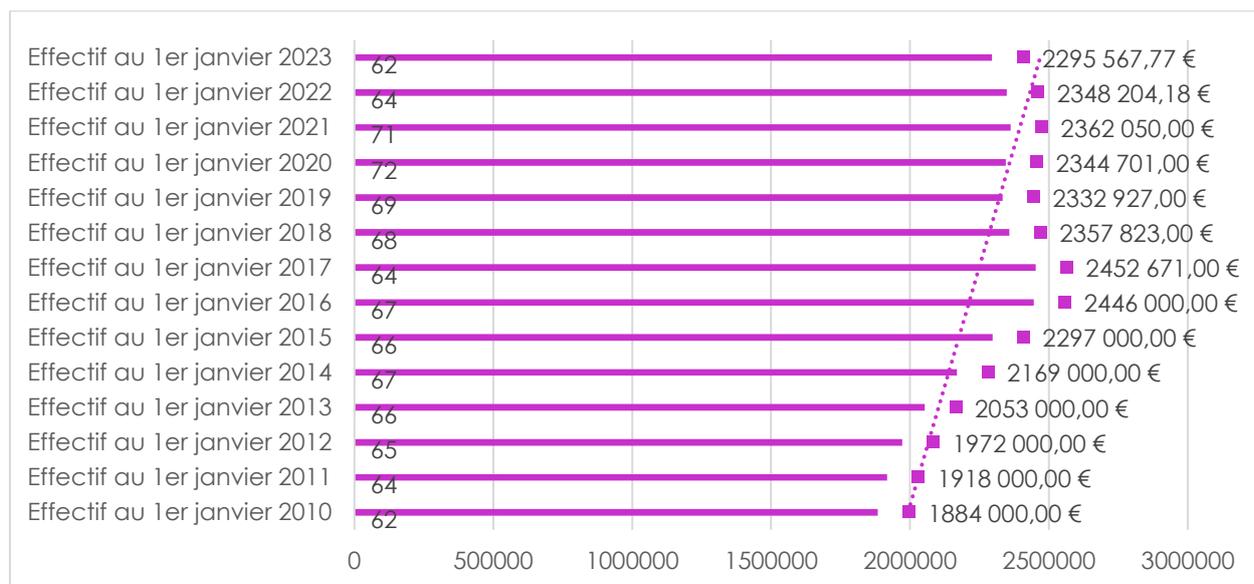
- ✚ le 011, charges à caractère général : **+ 320 504.20**, les plus fortes augmentations étant :
 - + 6 639.24 pour la restauration scolaire (+05.59 %) par rapport à 2022
 - + 45 459.59 pour l'accueil enfance-jeunesse (+14.57 %) par rapport à 2022
 - + 264 511.00 pour le gaz et l'électricité représentant (+64.87 %) par rapport à 2022

✚ le 012, charges de personnel : **- 52 636.41** malgré l'augmentation de l'indice, la collectivité a **maitrisé les départs/arrivées**

- ✚ le 065, charges de gestion courante : **+ 95 446.19**, les plus fortes augmentations étant :
 - + 37 884.00 concernant le remboursement du filet de sécurité
 - + 9 279.53 pour le désamiantage « Le Battant »
 - + 12 600.00 de créances admises en non-valeur
 - + 50 000.00 de créances éteintes
 - 17 475.24 pour les indemnités de fonction

Pour rappel, les opérations d'ordre dépendent des cessions ainsi que des dotations aux amortissements donc variables d'une année à l'autre, de plus, nous les retrouvons en recettes d'investissement

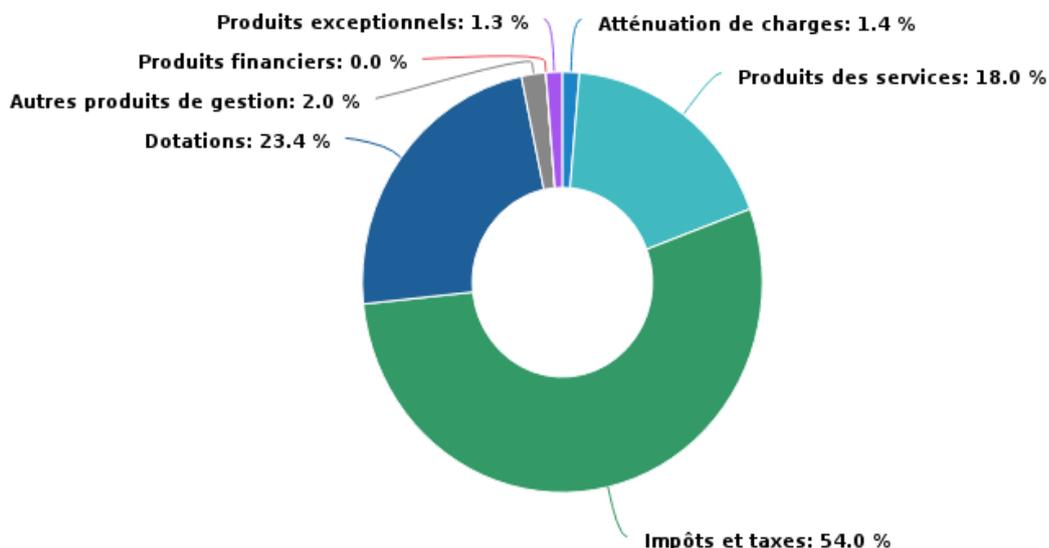
Évolution pour information des effectifs de la commune et des dépenses



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Pour mémoire CA 2021	Pour mémoire CA 2022	CA 2023	2022-2023	2022-2023%
013 – Atténuations de charges	46 027,62	84 422,75	78 421,90	-6 000,85	-7,11
70 – Produits des services	305 654,34	769 219,05	1 029 040,58	259 821,53	33,78
73 – Impôts et taxes	2 962 499,29	1 451 226,49	1 448 843,20	141 027,70	4,78
731-Fiscalité locale		1 496 783,78	1 640 194,77		
74 – Dotations et participations	1 307 533,76	1 367 556,71	1 337 429,17	-30 127,54	-2,20
75 – Autres produits de gestion courante	42 273,10	72 602,30	112 299,05	39 696,75	54,68
76-produits financiers	609,90	77,90	82,00	4,10	5,26
77 – Produits exceptionnels	31 623,42	367 970,00	75 148,03	-292 821,97	-79,58
78-Reprises sur provisions	0,00	0,00	62 600,00	62 600,00	
Total recettes réelles	4 696 221,43	5 609 858,98	5 784 058,70	174 199,72	3,11
Opérations d'ordre-travaux en régie	35 574,88	28 117,38	0,00	-28 117,38	
Opérations d'ordre-différences sur réalisations	1 306,57	130 390,81	0,00	-130 390,81	
Opérations d'ordre-amortissements	2 021,00	4 548,11	6 614,70	2 066,59	
Total opérations d'ordre	38 902,45	163 056,30	6 614,70	-156 441,60	
TOTAL GENERAL	4 735 123,88	5 772 915,28	5 790 673,40	17 758,12	

Structure des recettes réelles de fonctionnement



On constate une augmentation des recettes réelles + 174 199.72, celle-ci correspond pour les postes les plus importants à :

- + 259 821.53 en produits des services au chapitre 70
- + 252 193.10 concernant la vente de bois (+64.86 %) par rapport à 2022
- + 141 027.70 en impôts et fiscalité (augmentation des bases)
- + 39 696.75 en autres produits de gestion
- + 12 773.70 concernant le revenu des locations (+25.61 %) par rapport à 2022
- + 26 923.05 concernant à divers remboursements (sinistres etc...)

Quelques diminutions sont constatées :

- 30 127.54 en dotations et participations (filet de sécurité perçu en 2022)
- 292 821.97 en produits exceptionnels (moins de cessions qu'en 2022)

Pour rappel, les opérations d'ordre en recettes sont également variables d'une année à l'autre, nous les retrouvons en dépenses d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Budget de la COMMUNE :

À la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat d'investissement se décomposant comme suit :

TOTAL DES DÉPENSES 2023	2 181 020.38
TOTAL DES RECETTES 2023	1 130 357.88
RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2023	- 1 050 662.50

REPORT cumulé des années précédentes : + 307 834.88

Soit un DÉFICIT d'investissement avec report : - 742 827.62

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

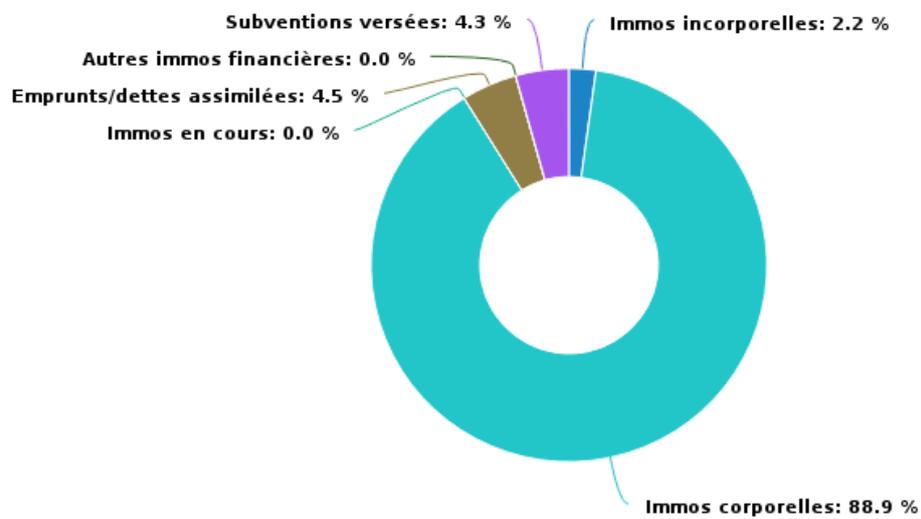
Chapitre	Pour mémoire CA 2021	Pour mémoire CA 2022	CA 2023	2022-2023	2022-2023%
Dépenses d'équipement suivant AP/CP	333 354,23	550 733,78	2 054 483,85	1 503 750,07	273,04
subventions façades et rénovation logements vacants	7 582,36	13 558,42	21 444,80	7 886,38	58,17
Dépenses financières-remboursement capital des emprunts	258 590,41	190 508,74	98 477,03	-92 031,71	-48,31
Total dépenses réelles	599 527,00	754 800,94	2 174 405,68	1 419 604,74	188,08
Opérations d'ordre-plus ou moins-values sur cessions	0,00	130 390,81		-130 390,81	
Opérations d'ordre-cession leg	1 306,57	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'ordre-anciennes brasseries	152 663,40	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'ordre-amortissements	2 021,00	4 548,11	6 614,70	2 066,59	
Opérations d'ordre-travaux en régie/intégration	37 614,88	28 117,38		-28 117,38	
Total opérations d'ordre	193 605,85	163 056,30	6 614,70	-156 441,60	
TOTAL GENERAL	793 132,85	917 857,24	2 181 020,38	1 263 163,14	

Les dépenses d'équipement correspondent aux travaux d'investissement mandatés en 2023 suivant tableau des AP/CP

Les autres dépenses correspondent

- ✚ au remboursement du capital de l'emprunt, pour rappel, l'emprunt à Établissement Public Foncier de Grand Est a été remboursé en intégralité fin 2022.
- ✚ Aux subventions versées aux particuliers

Structure des dépenses réelles d'investissement



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Pour mémoire CA 2021	Pour mémoire CA 2022	CA 2023	2022-2023	2022-2023%
subventions d'investissement	241 449,00	71 968,50	556 253,25	484 284,75	672,91
FCTVA	184 363,00	48 322,18	46 960,33	-1 361,85	-2,82
taxe d'aménagement	20 703,57	46 570,69	48 555,32	1 984,63	4,26
Total recettes réelles	446 515,57	166 861,37	651 768,90	484 907,53	290,61
Opérations d'ordre-plus ou moins-values sur cessions	1 800,00	104 927,59	26 034,78	-78 892,81	
Opérations d'ordre-frais d'études-titres immobilisés	15 506,57	0,00	1 171,82	1 171,82	
Opérations d'ordre-terrains nus	152 663,40	42 958,49	40 958,90	-1 999,59	
Opérations d'ordre-bâtiments publics-réseaux	2 040,00	350 474,73		-350 474,73	
Opérations d'ordre-amortissements	316 481,42	340 250,97	410 423,48	70 172,51	
Total opérations d'ordre	488 491,39	838 611,78	478 588,98	-360 022,80	
TOTAL GENERAL	935 006,96	1 005 473,15	1 130 357,88	124 884,73	

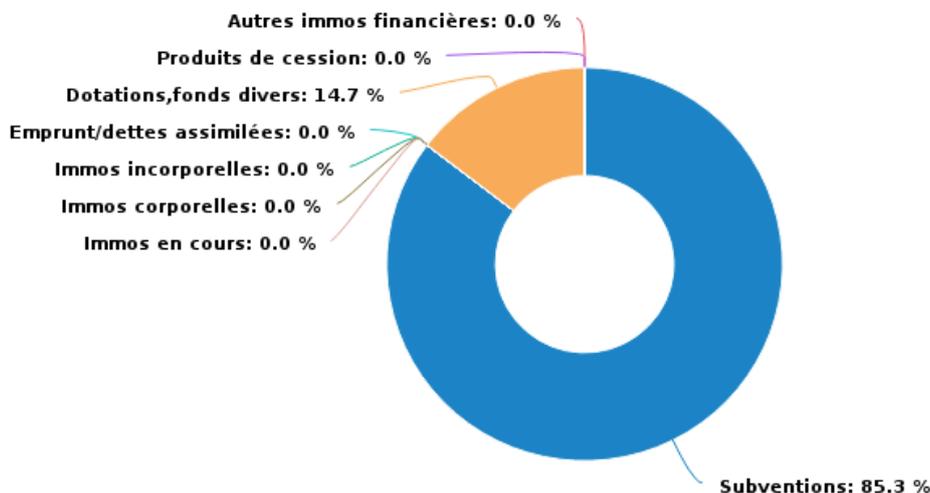
Les subventions perçues correspondent essentiellement aux acomptes de subventions pour l'aménagement de la Rue Didierjean

Le FCTVA correspond à 16.04 % des dépenses d'investissement et éligibles de l'année N-1

La taxe d'aménagement est perçue suivant les permis de construire délivrés

Les recettes d'investissement sont très variables d'une année à l'autre.

Structure des recettes réelles d'investissement



Résultats de l'exercice 2023

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 358 404,38 €	5 790 673,4 €	432 269,02 €
Section d'investissement	2 181 020,38 €	1 130 357,88 €	-1 050 662,5 €
Total	7 539 424,76 €	6 921 031,28 €	-618 393,48 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	2 281 984,45 €	-
Section d'investissement	0 €	307 834,88 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 358 404,38 €	8 072 657,85 €	2 714 253,47 €
Section d'investissement	2 181 020,38 €	1 438 192,76 €	-742 827,62 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 358 404,38 €	8 072 657,85 €	2 714 253,47 €
Section d'investissement	2 181 020,38 €	1 438 192,76 €	-742 827,62 €
Total	7 539 424,76 €	9 510 850,61 €	1 971 425,85 €

Ratio d'analyse financière

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Recettes Réelles de fonctionnement	4 667 619,22	5 609 858,98	5 784 058,7	3,11 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>17 080</i>	<i>367 970</i>	<i>75 148,03</i>	<i>-79,58 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	4 348 350,66	4 512 855,06	4 879 815,4	8,13 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>150,25</i>	<i>0</i>	<i>4 335,8</i>	<i>- %</i>
Épargne brute (€)	303 268,56	729 033,92	836 077,8	14,68%
Taux d'épargne brute %	6,52 %	13,91 %	14,63 %	-
Amortissement du capital de la dette	225 720,51 €	190 508,74 €	98 477,03 €	-48,31%
Épargne nette (€)	77 548,05 €	538 525,18 €	737 600,77 €	36,97%
Encours de dette	1 251 094,78 €	1 060 586 €	964 092,79 €	-9,1 %
Capacité de désendettement	4,13	1,45	1,15	-

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2022 – 2023.

Ratios / Année	2021	2022	2023
1 - DRF € / hab.	914,48	951,08	1 043,36
2 - Fiscalité directe € / hab.	280.86	291.3	317.55
3 - RRF € / hab.	981,62	1 182,27	1 236,7
4 - Dép d'équipement € / hab.	70.11	116.07	423.7
5 - Dette / hab.	263,11	223,52	206,13
6 - DGF / hab	170.91	172.86	181.78
7 - Dép de personnel / DRF	54,32 %	52,34 %	48,12 %
8 - CMPF	124.64 %	126.48 %	125.6 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	98 %	81,54 %	81,32 %
10 - Dép d'équipement / RRF	7,14 %	9,82 %	34,26 %
11 - Encours de la dette /RRF	26,8 %	18,91 %	16,67 %



Commune en France	R1 €/h	R2 €/h	R2 bis €/h	R3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	896	329	356	1243	493	643	263	24	81	40	52
100 à 200 hab.	670	296	316	911	334	591	203	29	84	37	65
200 à 500 hab.	588	312	334	770	269	546	163	36	87	35	71
500 à 2 000 hab.	615	352	421	787	260	611	154	45	88	33	78
2 000 à 3 500 hab.	708	420	533	900	283	698	152	51	87	31	78
3 500 à 5 000 hab.	820	477	621	1023	294	741	153	54	88	29	72
5 000 à 10 000 hab.	918	526	697	1124	288	821	154	58	89	26	73
10 000 à 20 000 hab.	1071	596	806	1272	292	862	173	61	91	23	68
20 000 à 50 000 hab.	1212	670	887	1405	301	1018	202	62	93	21	72
50 000 à 100 000 hab.	1319	708	957	1526	321	1367	206	62	95	21	90
100 000 hab. ou plus hors Paris	1151	675	795	1321	222	1082	212	59	95	17	82

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2021)